

LE PETIT LIVRE DE L'IA · CHAPITRE 4.6

Le règlement européen et la Convention du Conseil de l'Europe

TransparenceRH

La Suisse n'a pas de loi sur l'IA, mais deux textes la concernent déjà : le règlement européen, qui touche les entreprises suisses dont les résultats sont utilisés dans…

2.2.2025	2.8.2026	2.12.2027	27.3.2025
interdictions	transparence	haut risque emploi	signature suisse de la Convention



LA RÈGLE

Ce que dit la loi

Règlement (UE) 2024/1689 (RIA), modifié par le règlement (UE) 2026/1744 du 8 juillet 2026, en vigueur depuis le 27 juillet 2026.



LA RÈGLE

À retenir

Emploi : recrutement, évaluation, promotion, licenciement, attribution des tâches sont à **haut risque** (annexe III, point 4), dès le **2 décembre 2027**.



LA RÈGLE

La règle clé

Reconnaissance des émotions au travail : Interdite (sauf médical ou sécurité) (RIA 5)



LA RÈGLE

Pour s'en souvenir

« Interdit, haut risque, transparent, minimal : rangez chaque usage. »



LE PIÈGE

Le piège

Penser qu'une entreprise suisse est hors du champ du règlement européen par principe.



LA BASE LÉGALE

Les références

Règlement (UE) 2024/1689 art. 2, 4, 5, 6, 26, 50, annexe III ; règlement (UE) 2026/1744 ; STCE 225.



Le cas express

Une PME vaudoise trie des candidats français par IA : concernée ?

> ✓ **Probablement** Résultats utilisés dans l'Union (RIA art. 2), haut risque.



✓ À retenir, dans l'ordre

- ☐ Inventorier les outils.
- ☐ Vérifier le lien avec l'UE.
- ☐ Classer par risque.
- ☐ Exclure les usages interdits.
- ☐ Préparer le haut risque pour décembre 2027.

Base légale : Règlement (UE) 2024/1689 art. 2, 4, 5, 6, 26, 50, annexe III ; règlement (UE) 2026/1744 ; STCE 225.

Le chapitre complet, avec l'exercice : **transparencerh.ch/ia-reglement-europeen.html**

Repère d'information générale sur le droit suisse, sans valeur de conseil juridique individuel. Vérifié aux sources officielles le 10 novembre 2026.